



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02397

Numéro SIREN : 518 894 175

Nom ou dénomination : FORME MEDITERRANEE

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2014 sous le numéro de dépôt 13489

13489

FORME MEDITERRANEE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
14, rue Cassini, 06000 NICE
R.C.S. NICE 518 894 175

DECISION DU PRESIDENT

Le 2 janvier 2014, la société KARREROTH, représentée par son dirigeant Monsieur Nicolas ROTH, président de la SAS FORME MEDITERRANEE, au capital de 10.000 euros, ayant son siège social 14, rue Cassini, 06000 NICE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 518 894 175, a décidé de nommer la société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 405.600 euros, dont le siège est sis 37, rue La Pérouse, 75016 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 494 801 608, légalement représentée par son Président Monsieur Carlos RODRIGUES, en qualité de directeur général.

Bien que prise le 2 janvier 2014, la décision n'a pu être publiée au greffe avant la régularisation des formalités de transformation de la société FORME MEDITERRANEE audit greffe.

Le kbis modifié ayant été obtenu le 14 octobre 2014, la présente décision confirme la nomination de la société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT, légalement représentée par son Président Monsieur Carlos RODRIGUES, en qualité de directeur général pour une durée indéterminée et ce à compter du 2 janvier 2014.

La société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT intervenant aux présentes déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par les lois sur l'assainissement des professions commerciales.

La société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT, directeur général, est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Le directeur général est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

La rémunération annuelle de la société FORM'SPORT DEVELOPPEMENT en qualité de directeur général sera fixée ultérieurement par le Président.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à PARIS, le 22 octobre 2014, en 4 exemplaires

Signature du président



Signature du directeur général nommé,

« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général

